



Long Term Athlete Development Subcommittee

Terms of Reference

Mandate

The Long Term Athlete Development (LTAD) Subcommittee is a subcommittee to the Sport Development Committee. Its mandate is to provide athletes at all ages and abilities with the proper foundations and training required for an enhanced participation experience. The subcommittee's goal is to have participants benefit from a consistent pathway for all stages of development, as well as have suitable opportunities for athletes to compete in their area of interest and level. LTAD is an athlete-centric committee which will also encompass experts to support the growth of the participant into an athlete for life.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the subcommittee will perform the following tasks:

- Assist the Sport Development Committee in reviewing Cheer Canada's athlete development pathway and alignment with the general LTAD pathways;
- Assist the Sport Development Committee in liaising with the Provincial Sport Organizations to ensure alignment of the LTAD cheerleading program across Canada, to ensure registrant clubs have the proper resources to implement LTAD pathways;
- Assist in guiding the development of national programs from recreational to high performance;
- Assist in providing guidelines for recommended training protocols at each stage of development;
- Support registered clubs and coaches that are certified through the national certification program with tools and resources for athlete training programs;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee from time to time.

Authority

The subcommittee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Sport Development Committee. The Sport Development Committee may approve or revise prior to it being sent to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The subcommittee will be composed of three (3) to five (5) members. Individuals will be appointed by the Board and shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the subcommittee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the subcommittee.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The subcommittee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate and may from time to time have staff persons assigned to assist the subcommittee with its work.

Reporting

The Chair will report to the Sport Development Committee Chair, in writing, at every meeting of the Sport Development Committee. The subcommittee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to subcommittee members, the Sport Development Committee and the Board. The Sport Development Committee Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on August 6, 2020. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with subcommittee duration policies.



Sous-comité du développement à long terme de l'athlète Termes de référence

Mandat

Le sous-comité du développement à long terme de l'athlète (DLTA) est un sous-comité du comité du développement du sport. Son mandat est de fournir aux athlètes de tous âges et capacités les bases et la formation nécessaires pour une expérience de participation améliorée. L'objectif du sous-comité est de faire bénéficier les participants d'un parcours cohérent pour tous les stades de développement, ainsi que d'offrir aux athlètes des occasions appropriées de compétitionner dans leur domaine d'intérêt et de niveau. Le DLTA est un comité centré sur l'athlète qui comprendra également des experts pour soutenir la croissance du participant en athlète à vie.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le sous-comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Aider le Comité de développement du sport à revoir le cheminement de développement de l'athlète de Cheer Canada et son alignement avec les cheminements généraux du DLTA;
- Aider le Comité de développement du sport à assurer la liaison avec les organisations sportives provinciales pour assurer l'harmonisation du programme de cheerleading du DLTA à travers le Canada, afin de s'assurer que les clubs inscrits disposent des ressources appropriées pour mettre en œuvre le cheminement du DLTA;
- Aider à guider le développement de programmes nationaux allant des loisirs à la haute performance;
- Aider à fournir des lignes directrices pour les protocoles de formation recommandés à chaque étape de développement;
- Soutenir les clubs enregistrés et les entraîneurs certifiés par le programme national de certification avec des outils et des ressources pour les programmes d'entraînement des athlètes;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au Comité de temps à autre.

Autorité

Le sous-comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au comité de développement du sport. Le comité de développement du sport peut approuver ou réviser avant qu'il ne soit envoyé au conseil. Le Conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le sous-comité sera composé de trois (3) à cinq (5) membres. Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le sous-comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du sous-comité.

Nomination

Les membres de ce sous-comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du sous-comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du sous-comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Réunions

Le sous-comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du sous-comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le sous-comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, de temps à autre, afin d'aider le sous-comité dans ses travaux.

Rapports

Le chef du sous-comité devra fournir un rapport écrit à chaque réunion du comité de développement du sport. Le sous-comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du sous-comité, du comité de développement du sport et au conseil d'administration. Qui plus est, le comité de développement du sport fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 6 août 2020. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.